Département de l'ALLIER

Arrondissement de MONTLUCON

COMMUNE de DOMÉRAT

Nbre de conseillers municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 23
Votants : 28

Date de l'affichage de la convocation :

2 octobre 2026

Date de l'affichage à la porte de la Mairie de la liste des délibérations :

14 octobre 2026

OBJET *: Rétrocession cimetière.*

261009-10

Ville de DOMERAT
03410 DOMERAT
Le 14 OCT. 2026
Contrôle de légalité FAST

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le neuf octobre, à 17 heures 30, le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-trois, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Marc Malbet, maire, en suite de la convocation faite par monsieur le maire de ladite commune, le 2 octobre 2026.

Présents : Mr MALBET..Mme CHIROL..Mr LEFEBRE..Mme JOUANNIN..Mr DUMONTET..Mme SOUCHE..Mr ALADENISE..Mmes LESCURE..BONNEAU..Mr STAFFETA..Mmes CHAPON..LAFAYE..Mrs VIEILLARD..GUILLAUMIN..LARDY..SOULIER..MAIMON..Mmes CONSTANTY..LACHAUME..Mr BERTHELIER..Mmes DUPUIS.. LEROUX...Mr GERMAIN.

Secrétaire de séance : Mme LACHAUME.

Absent excusé : Mr SKOBE.

Ayant donné mandat de procuration : Mme Aurat à Mme Chirol, Mme Vaury à Mme Constanty, Mr Le Goux à Mme Leroux, Mr Dequaire à Mr Berthelier, Mme Daigneau à Mme Dupuis.

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2026 est approuvé (date de publication : 14 octobre 2026).

Monsieur le maire informe l'assemblée d'une demande formulée par un particulier sollicitant la reprise, par la commune, d'une concession cinquantenaire située dans le cimetière des Quérailles et acquise le 25 juin 2026.

Cette concession est vide de tout corps. Il est précisé que cette demande a bien été réalisée par le concessionnaire, de son vivant.

Il est proposé au conseil municipal que la commune reprenne ladite concession achetée le 25 juin 2026 par madame Dominique GODARD, domiciliée, 112 rue Louis Ganne à Domérat, conformément au tarif de la délibération du 8 novembre 2025 ainsi qu'au détail ci-annexé.

A noter que les frais de timbre et d'enregistrement seront supportés par le demandeur.

.../...

Il est précisé que le prix de revente de la concession et du cavurne à un autre concessionnaire, sera identique au prix de rachat ci-dessous mentionné.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

Fait sienne la proposition du maire conformément aux éléments ci-annexés.

Pour extrait conforme au registre, légalement signée par :

Marc MALBET,

Maire de Domérat.

Marie LACHAUME,

Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 14 octobre 2026

RÉTROCESSION DE CONCESSION FUNÉRAIRE

Concession 118, allée des Frênes (Cimetière des Quérailles)

Acquise le 25 juin 2026 par Mme GODARD Dominique, concessionnaire

- Concession cinquantenaire
- Terrain cavurne
- Aucune petite cuve (cavurne) n'a été posée
- Elle est vide de tout corps

Cette concession ne sera pas utilisée par la famille. La concessionnaire exprime le souhait du dépôt de son urne dans le caveau familial situé sur la commune de Chambon-sur-Voueize et demande donc la rétrocession à la commune.

⇨ Tarif de remboursement au prorata :

Durée de la concession : 600 mois (50 ans)

Durée pendant laquelle la concession a été propriété du demandeur : 3 mois (du 26/06/2026 au 31/08/2026 – le mois commencé est dû)

Tarif d'achat : 453,75 €

$$\frac{453{,}75 \text{ € x } 3 \text{ mois}}{600} = 2{,}26 \text{ €}$$

453,75 € - 2,26 € = 451,49 €

Montant de la reprise de concession à verser au demandeur : 451,49 €